

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



N° 000/41 /MENETFP/DRH/nd

Abidjan, le 2 MAI 2019

NOTE DE SERVICE

A l'attention de Mesdames et Messieurs :

- les Directeurs Centraux ;
- les Directeurs Régionaux ;
- les Directeurs Départementaux ;
- les Chefs d'établissement.

Objet : Réception des dossiers pour le concours
de reclassement Exceptionnel 2017

Conformément, au courrier de la Direction des Ressources Humaines **N°01200 du 16 mai 2019** portant certification des actes pour la promotion 2017 dans les grades **A4, A5, A6** et **A7**, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la réception des dossiers est ouverte à la Sous-Direction Gestion du Personnel de la Formation Professionnelle sise au Plateau Sébroko ancien LANEMA, au plus tard le **15 juin 2019**.

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- un (1) **Certificat de prise de service** dans le nouvel emploi délivré par le supérieur hiérarchique direct ;
- une (1) **Attestation de présence** signée par le supérieur hiérarchique direct ;
- un (1) **Arrêté portant admission** au concours de reclassement Exceptionnel au titre de l'année 2017 à imprimer sur votre page fonctionnaire ;
- une (1) **Fiche d'affectation** SIGFAE à imprimer.

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour la réussite de cette opération.



KOUAKOU nee YOBOUE Odette